MAIRIE DE BRAINS Loire-Atlantique

N°AGT/2022/096

ARRETE MUNICIPAL

Objet:

VC 4

Assainissement

Le Maire de la Commune de BRAINS

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

VU le Code de la Route,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I "signalisation temporaire" approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,

VU la demande présentée par l'entreprise LTP ENVIRONNEMENT, PA du Pont Béranger II, 3 rue Alfred Nobel, 44680 Saint Hilaire de Chaléons (technique.ltp@gmail.com),

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

SUR PROPOSITION de la directrice du pôle sud-ouest, Nantes Métropole,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u> - En raison de travaux de pose d'une conduite d'assainissement sur la VC 4, la circulation sera interdite sauf services de secours entre le 14 novembre et le 09 décembre 2022. Le stationnement sera interdit au droit et en face des travaux sauf véhicules de chantier. La déviation se fera par la rue du Petit Pesle, la rue de l'Acheneau, la VM 11 et la rue Jules Verne.

<u>ARTICLE 2</u> – La signalisation et l'affichage de l'arrêté sur le lieu des travaux seront mis en place par le pétitionnaire.

<u>ARTICLE 3</u> — Madame la directrice générale des services, Madame la directrice du pôle sud-ouest de Nantes Métropole, Monsieur le chef de la gendarmerie de Bouaye, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Publié à la Mairie de Brains le 08 novembre 2022

Fait à Brains le 08 novembre 2022 « Pour copie conforme »

Le Maire, Laure BESLIER